



Montpellier, vendredi 9 mars 2018

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C)

**La Commission Départementale d'Aménagement Commercial s'est tenue
à la Préfecture de l'Hérault le vendredi 09 mars 2018.**

1. Le projet d'extension de 233 m² de surface de vente d'un supermarché à l'enseigne « super U » portant sa surface totale de 1 500 à 1 733 m², situé 2 chemin du Portou à POMÉROLS (34), a recueilli un avis favorable à l'unanimité.
2. Le dossier portant sur la création d'un ensemble commercial de 6 680 m² de surface de vente composé de 8 cellules, situé Z.A.C La Salamane à CLERMONT-L'HÉRAULT a été retiré par la S.C.C.V CASTELLUM PROMOTION.

Depuis le décret 2015-165 du 12/02/2015, la CDAC est chargée d'étudier les demandes d'implantation ou d'extension des surfaces commerciales.

Elle est composée de 7 élus locaux et de 4 personnes qualifiées dont 2 en matière de consommation et 2 en matière de développement durable et aménagement du territoire.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

